

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 14 DECEMBRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20231214-SMABTPTR2023123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 19/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 21 novembre 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

5 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Anne FUMERY, M. Martial DUFLOT

4 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Chanez HERBANNE
Mme Nadège LEFEBVRE
Mme Martine BORGEO

ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à

Mme Caroline CAYEUX
M. Jacques DORIDAM
Mme Anne FUMERY
Mme Catherine MARTIN

En présence également :

M. Christian DEMAY
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de
suppléante de

Mme Catherine MARTIN
M. Martial DUFLOT

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD, M. Philippe EYMERY, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Luc CHAPOTON

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2023 12/14-03 relatif à l'approbation de l'avenant n°16 relatif à la prolongation de la durée de la Délégation de Service Public ;

CONSIDERANT le projet d'avenant de prolongation de la durée de la Délégation de Service Public présenté en Commission de Suivi de la DSP le 12 septembre 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil de Surveillance de la SAGEB daté du 3 novembre 2023 conditionné par le maintien à l'identique du périmètre économique de l'actuelle DSP ;

CONSIDERANT l'accord du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Ministre délégué chargé des Transports reçu le 7 novembre pour maintenir l'organisation de la ligne d'intérêt national dans les conditions initiales du contrat de DSP ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'Autorité Délégante de disposer du temps nécessaire à l'organisation de la procédure du renouvellement du contrat de concession et d'accorder aux candidats une durée matérielle suffisante à la production des offres ;

CONSIDERANT, selon l'article L3135-1 du Code de la Commande Publique et plus précisément au regard de l'hypothèse d'une modification non substantielle, que la prolongation de neuf mois supplémentaires envisagée ne change pas la nature globale du contrat, n'introduit pas de conditions qui auraient modifié l'admission des candidats, ne modifie pas l'équilibre économique du contrat en faveur du concessionnaire, n'étend pas considérablement le champ d'application du contrat et n'a pas pour effet de remplacer la SAGEB par un autre concessionnaire ;

CONSIDERANT que l'avenant n°16 a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de son passage en commission de délégation de service public réunie le 12 septembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

-
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°16 à la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia Transport devenu TRANSDEV ci-annexé ;
 - **AUTORISE** la Présidente du Syndicat Mixte à signer ledit avenant n°16 au contrat de DSP.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé